

# PEFC : Pourquoi ? Comment ?



*Les forêts françaises sont gérées durablement*

# Commençons par « planter » le décor



# Un contexte « apocalyptique »



- La planète est en danger
  - L'Homme est **LE** prédateur extrême
  - Ses usines, ses logements, ses voitures, ses navires sont des bombes de gaz carbonique
  - Ses agriculteurs polluent, leurs vaches pètent du méthane et épuisent les ressources en eau
  - La déforestation détruit le poumon vert de la Terre
  - Les forêts brûlent et la biodiversité s'éteint
- ➔ « Les forêts sont LE bien commun à sauvegarder »

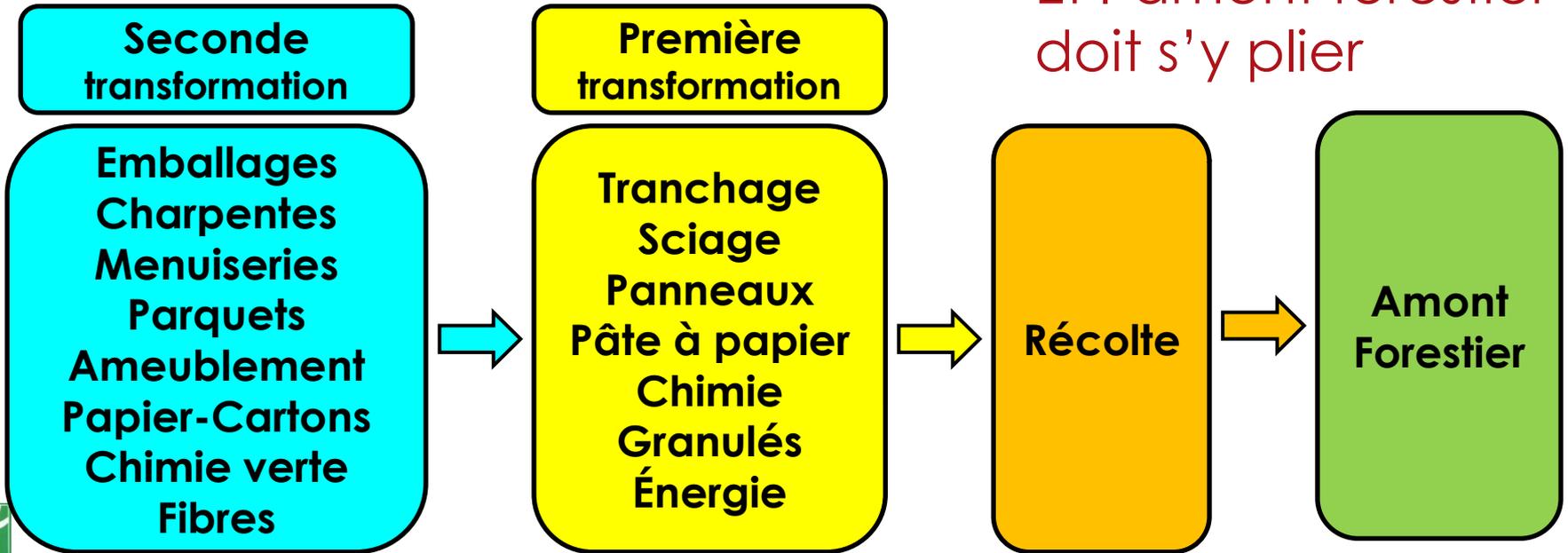
# Contradictions ou idées fausses

1. Chaque forêt a UN propriétaire, privé ou public, qui a la responsabilité de la gérer durablement
2. La forêt française est en croissance, nos forêts régionales méditerranéennes aussi
3. Elles brûlent peu et de moins en moins
4. Plus il y a de gaz carbonique, plus la végétation croît rapidement
5. Le bois est le matériau le plus « écologique », mais comment construire en bois sans couper d'arbres ?
6. Plus on récolte de bois en forêt de manière durable, plus on stocke de carbone, moins on émet de CO<sup>2</sup>
7. On peut (et il faut) mobiliser plus de bois (PRFB)

# Les forestiers sont sous pression



- La société civile tend à exiger des produits issus de forêts gérées durablement
- Quand l'aval exige, c'est toute la chaîne de transformation qui doit obéir et le prouver
  - Et l'amont forestier doit s'y plier



# Gérer durablement

## « le dire ne suffit pas »

- *« Si les forêts existent aujourd'hui, c'est avant tout parce que des générations de forestiers et de propriétaires ont su les préserver et les valoriser ainsi que pratiquer des coupes maîtrisées »*



**Forêt des cèdres du Petit Luberon, Bonnieux (Vaucluse)**

# Gérer durablement

## « *l'écrire, c'est bien* »

- « La gestion des forêts n'est pas improvisée : récoltes, aménagements, conservation de la biodiversité, paysages... sont très encadrés »  
d'abord par le **Code Forestier**
- **Forêts publiques :**
  - gérées par l'**ONF (Régime Forestier)**
- **Forêts privées :**
  - gérées par les **particuliers**, à leurs frais, guidés par le **CRPF** qui agréé leurs **Documents de Gestion Durable** conformes au **Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)**:
    - **Plans Simples de Gestion (PSG)**
    - **Règlements Types de Gestion (RTG)**
    - **Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)**

# Gestion durable

## « le faire c'est mieux »



Travaux sylvicoles

Coupes

Coupes d'éclaircies

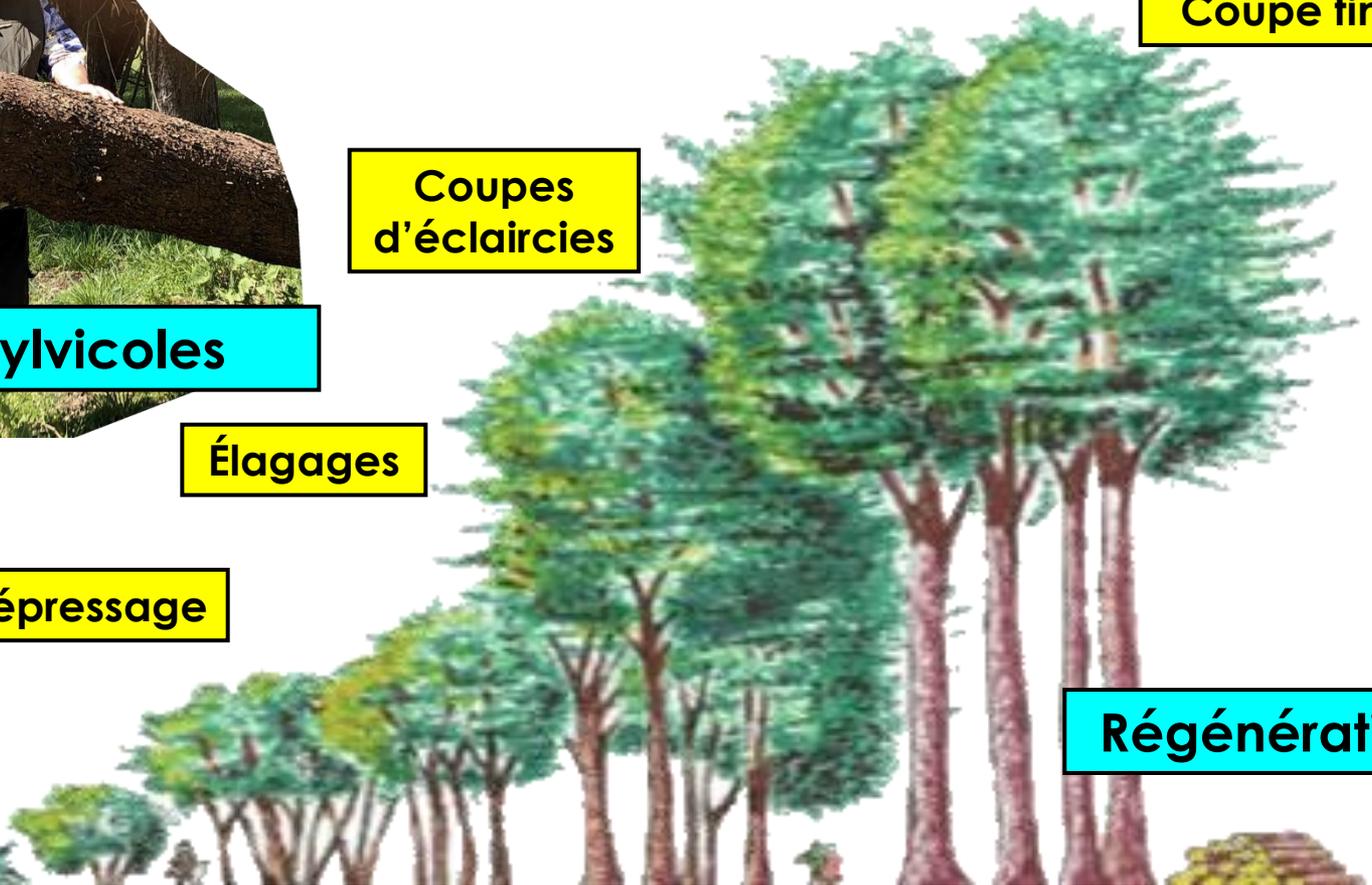
Coupe finale

Élagages

Dépressage

Dégagement

Régénération



# « *mais il faut le prouver* »

## PEFC : Certification volontaire

---

- Un **DGD agréé** est une garantie de gestion durable
- Avec son DGD, le propriétaire dit **ce qu'il veut faire**
- En adhérant volontairement à la certification PEFC, il dit **comment il va le faire** et **s'engage à le faire**

### PEFC

- Un cahier des charges très strict
- Des contrôles et audits pour garantir le respect de ces exigences
- Promu par les forestiers, PEFC est la première certification au monde (et bien sûr en France) largement devant FSC

# Gérer durablement... et le prouver !

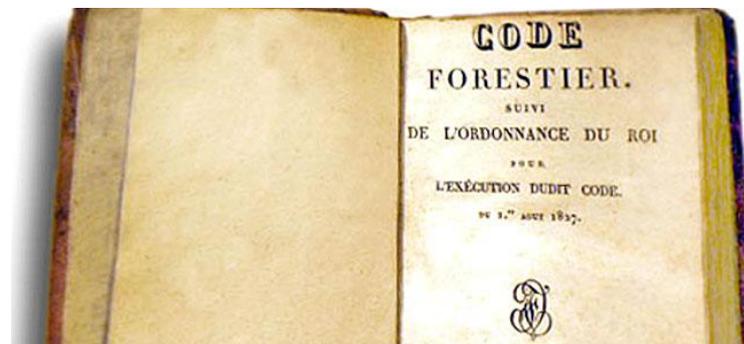


# Qu'est-ce que PEFC PACA ?

- C'est une **Entité d'Accès à la Certification (EAC)**
- Une association avec trois collèges (15 membres) :
  - **Producteurs** : Fransylva, Cofor, ONF, CRPF, Coopérative
  - **Transformateurs** : Fibois Sud, FNB (ex-Sefsam), Fibre Excellence, Gazel, Entrepreneurs des Territoires
  - **Consommateurs** : FNE, LPO, Fédération régionale de la Chasse, Chambre Régionale d'Agriculture, Conseil de développement du Pays Asse-Verdon-Vaire-Var
- Un Conseil d'Administration
- **Une** déléguée pour administrer, auditer et développer
- **L'EAC est auditée annuellement** (audits internes et externes) **pour valider le maintien de son certificat**

# Les cinq commandements du propriétaire forestier

- 1- Je gère ma forêt durablement
- 2- Je le prouve : je suis certifié **PEFC**
- 3- Je respecte le **Code Forestier**
- 4- J'applique les prescriptions du **SRGS**
- 5- Je dispose d'un **Document de Gestion Durable** agréé



Avec un DGD, j'exprime seulement ce que je veux faire et le CRPF valide que c'est autorisé, recommandé ou raisonnable (donc conforme au SRGS).

En étant certifié PEFC, j'assure que je vais bien le faire, en respectant tous les critères d'une bonne gestion durable.

# PEFC PACA est en danger

- Les recettes budgétaires permettent tout juste de fonctionner au détriment du développement
- Le nombre des participants et les surfaces certifiées sont faibles et stagnent :
  - **Forêts domaniales** : un propriétaire (État), moins de 15 % de la surface, presque 100 % certifiée PEFC
  - **Forêts des collectivités** (soumises au régime forestier) : un millier de communes forestières, 20 % de la surface, certifiée PEFC à seulement 50 %
  - **Forêts privées** : près de 250.000 propriétaires, 2/3 de la surface (1 million d'hectares) dont seulement 5% est certifiée PEFC (dont une moitié par portage)
- La filière a besoin que le bois récolté soit certifié

# Des ambassadeurs pourquoi ?



- Il y a 250.000 propriétaires différents :
  - Des vieux, de moins vieux
  - Des retraités, des actifs
  - Des « gros », des moins gros, des « petits » (surfaces)
  - Des ruraux de longue date, des néo-rurbains, des urbains lointains... plus ou moins habitués à vendre du bois
  - Des sylviculteurs, des ignorants, des récalcitrants, des protecteurs de la nature...
  - Des « riches », des moins riches, plus ou moins près des sous
  - Des décideurs « isolés », des décideurs groupés (familles, indivisions, GF, ASL, SCI, investisseurs, collectivités...)
  - Des influenceurs (coopérative, PNR, élus, syndicats, associations...)
  - Des influencés (coopérateurs, syndiqués, écologistes...)

# Des ambassadeurs : Comment ?



**Argumentaire adapté à chaque propriétaire.**

# Journée de formation

- Échanger entre acteurs de la filière afin de construire un argumentaire « ambassadeurs » pour amener plus de propriétaires forestiers privés et publics à adhérer à la certification PEFC
- Programme de la matinée :
  - Des ambassadeurs pourquoi ?
  - Contexte forestier en Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - Que doit savoir un propriétaire au sujet de PEFC
  - Des ambassadeurs comment ?
  - Jeux de rôles : présenter, convaincre, répondre aux objections
  - Première synthèse

# Parmi les objections principales

- Je suis déjà adhérent (du CRPF !!!)
- J'ai un PSG, je gère déjà durablement
- Encore une cotisation, qui va la payer ?
- Quel prix en plus si je suis PEFC ?
- Vous voulez du bois, alors achetez le comme il est ou payez le plus cher
- Je n'ai jamais rien fait dans ma forêt, elle est donc gérée durablement et c'est ma première coupe, je n'en ferai pas d'autre d'ici 40 ans
- J'ai vu Cash Investigation, c'est une arnaque
- Mon bûcheron fait du travail sérieux...

# Jeux de rôles



**Un ambassadeur face à un propriétaire**

# Choisissez votre rôle

## Ambassadeur

- Exploitant forestier
- Technicien coopérative
- Agent du CRPF
- Approvisionneur usine
- Expert forestier
- Agent de l'ONF
- Responsable PNR

## Propriétaire

- 4 hectares, première coupe
- 30 hectares sans PSG
- 120 hectares avec PSG
- Maire avec document d'aménagement

# C'est parti pour 15 minutes



# En guise de conclusion



**Tous PEFC**

**Une obligation  
morale**

**avant d'être une  
obligation tout  
court !**